

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)  
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION  
du Conseil communautaire  
Séance du mercredi 03 décembre 2025

DEL20251203\_122

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17 présents

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON,

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNE : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN,

REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoir :

Absents excusés avec procuration : Nadine PÉRINET (procuration à Gianni GUERINI), Michel BRANTUS (procuration à Patricia DÉAGE), Denise GERELLI-FORT (procuration à Lucas PUGIN),

Absents excusés : Esther VACHOUX, Anne-Marie LALLIARD, Dominique BRAND, Isabelle ROGUET, Billy MARQUET

Absents : David DE VITO Valérie VACHOUX, Sophie BIOLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI,

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

**DEL20251203\_122 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président**

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020 et n°2021 09 099 du 03 novembre 2021, ainsi que DEL 2022 029 du 10 mars 2022, portant délégations du Conseil à Monsieur le Président ;

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22, ainsi que L2122-23 du CGCT, et en vertu de la délibération n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020, portant délégations à Monsieur le Président, complétée par les délibérations n°2021 09 099 du 03 novembre 2021 et DEL 2022 029 du 10 mars 2022, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance :

➤ EST INFORMÉ des décisions suivantes, prises depuis le 29 octobre 2025 :

DÉCISION	DATE	OBJET	Transmission en Sous-Préfecture et publication
DEC 2025-55	05/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>AUFILURBA</b> " pour une externalisation de l'instruction des Autorisations des Droits des Sols (ADS)	05/11/2025
DEC 2025-56	05/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>HORANET</b> " pour la fourniture et l'installation de barrières automatiques à la déchetterie intercommunale sur le territoire d'Arve et Salève, d'un montant de 8 486 € Hors Taxes (HT), soit 10 183,20 € Toutes Taxes Comprises (TTC)	05/11/2025
DEC 2025-57	05/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>SAVOIES MANUTENTION</b> " pour la fourniture et la mise en service d'un gerbeur pour la déchèterie intercommunale d'Arve & Salève, d'un montant de 4 360 € HT, soit 5 232 € TTC	05/11/2025
DEC 2025-58	13/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>UBERTI JOURDAN</b> " pour l'impression des nouveaux panneaux de la déchèterie des Rocailles et de la zone de réemploi, d'un montant total de 3 868 € HT, soit 4 641,60 € TTC	14/11/2025
DEC 2025-59	14/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>SYSTRA</b> " pour un accompagnement à la structuration de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier, d'un montant de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC	17/11/2025
DEC 2025-60	14/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>DALKIA</b> " pour le remplacement de l'installation de production d'eau chaude sanitaire du gymnase du collège de REIGNIER, d'un montant de 13 121 € HT, soit 15 745,20 €	17/11/2025
DEC 2025-61 <i>Annule et remplace la DEC 2025-51</i>	20/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>POISSON</b> " pour la pose des tuyauteries d'alimentation chauffage des bâtiments de logements neufs et existants de la Gendarmerie de REIGNIER-ESERY, d'un montant de 49 725,60 € HT, soit 59 670,72 € TTC	24/11/2025
DEC 2025-62	20/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>EREP</b> " pour la pose de la régulation du chauffage des bâtiments de la Gendarmerie de REIGNIER-ESERY, d'un montant de 11 760,16 € HT, soit 14 112,19 € TTC	24/11/2025
DEC 2025-63	25/11/2025	Approbation de l'offre de la société " <b>DECARROUX</b> " pour la démolition d'une maison et d'un garage sur la parcelle n°2570 sur la commune de Nangy, d'un montant de 10 796,55 € HT, soit 12 955,86 € TTC	27/11/2025
DEC 2025-64	26/11/2025	Approbation de la convention avec la société " <b>SCCV COTE FORET</b> " pour la servitude temporaire pour la pose d'un réseau d'eaux pluviales sur le terrain de sport du collège de REIGNIER-ESERY	27/11/2025

*Il conviendra d'annuler la décision DEC 2025-64 qui n'a plus lieu d'être. Le promoteur a contacté les services de la communauté de communes en ce mercredi 5 décembre pour l'informer qu'il n'était plus nécessaire de passer sur le terrain, une autre solution ayant été trouvée. La convention ne sera donc pas signée par les deux parties.*

- **EST INFORMÉ** des avenants suivants, signés en vertu de la DEL20240605\_064 - Gendarmerie - marchés de travaux - autorisation donnée à "Haute-Savoie HABITAT", en tant que mandataire de la Collectivité, dans le cadre des marchés de travaux concernant la construction de l'extension de la Gendarmerie de REIGNIER-ÉSERY, dans la limite de 5 % cumulés maximum par lot :

AVENANT	LOT	DATE	OBJET	MONTANT
1	09 - "TER RENOV"  Peinture intérieure	21/11/2025	Réalisation de résine sur les murs des chambres de sûreté suite demande de la gendarmerie	Montant initial du marché TTC : <b>143 598,53 €</b>  Montant avenants précédents TTC : <b>0 €</b>  Montant de l'avenant TTC : <b>1 740,00 €</b>  Montant final du marché TTC : <b>145 338,53 €</b>  soit <b>1,21 %</b> d'écart du nouveau montant de marché, par rapport au marché initial
1	20 - "BAUD"  Électricité courants forts	20/11/2025	Suppression des colonnes montantes réalisées par ENEDIS dans les trois immeubles de logements	Montant initial du marché TTC : <b>313 492,62 €</b>  Montant avenants précédents TTC : <b>0 €</b>  Montant de l'avenant TTC : <b>- 14 397,60 €</b>  Montant final du marché TTC : <b>299 095,02 €</b>  soit <b>- 4,59 %</b> d'écart du nouveau montant de marché, par rapport au marché initial

Le Secrétaire de séance  
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture, le 10/12/2025  
Publié, le 10/12/2025*

*PAGE ANNULÉE*

